

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

82-137 / MCB

Objet

Voûte du Port N° 5 -  
poursuites contre l'occupant  
devant le  
Tribunal Administratif de  
POITIERS

DATE DE CONVOCATION

22 JUILLET 1982

DATE D'AFFICHAGE

22 JUILLET 1982

Nombre de conseillers  
en exercice ... 27

Nombre de présents ... 19

Nombre de votants ... 22

POUR : 22  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

MAIRIE DE ROYAN  
REÇU LE

- 9. AGUT 1982

N°

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE

COMMUNE DE ROYAN

- 6 AGUT 1982

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt deux  
le trente juillet à 20 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS - FABER - Melle FOUCHE - MM. BOUTET -  
BOUCHET - BUJARD - DUFOUR - PAPEAU - TETARD - NAULIN - MAURELLET  
BOISARD - BOULAN - BROTREAU - BERLAND - DUFEIL - PELLETIER - TAP  
Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LACHAUD par M. LIS  
GUICHAOUA par M. PAPEAU  
POUMAILLOUX par M. TETARD

Absents : MM. MONTRON - CABAL - COLLE - VIAUD - POUGET

Monsieur PELLETIER a été élu Secrétaire.  
L'occupant de la voûte n°5 n'a pas réglé de redevance  
depuis le 1er juillet 1980.

A cinq reprises le Maire de ROYAN lui a demandé de  
s'en acquitter dont une mise en demeure par lettre recommandée  
avec accusé réception du 5 mai 1982, reçue par son destinataire  
le 7 mai 1982 qui a été sans effet.

La responsabilité de la commune est engagée car le  
Conseil d'Etat a décidé que les Maires sont tenus de mettre fin  
aux occupations illégales du domaine public.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire  
à poursuivre cette action et de désigner Maître RIBETON, Avocat  
à la Cour, pour défendre les intérêts de la Ville de ROYAN.

Ceci exposé :

LE CONSEIL MUNICIPAL REUNI A HUIS CLOS  
DECIDE :

d'autoriser le Maire de ROYAN ou M. le Premier-Adjoint par  
délégation à saisir le Tribunal Administratif de POITIERS  
d'une requête en expulsion de Monsieur FELIX, occupant sans  
titre du domaine public.

....|....

. de désigner Maître RIBETON, Avocat à la Cour, pour défendre les intérêts de la Ville dans cette affaire.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



*[Signature]*  
Pierre LIS.